



EXPLOITATION GEREP DÉCHETS DANGEREUX 2018

LA PRODUCTION, LA COLLECTE ET
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS
DANGEREUX EN OCCITANIE

L'ORDECO est financé par :



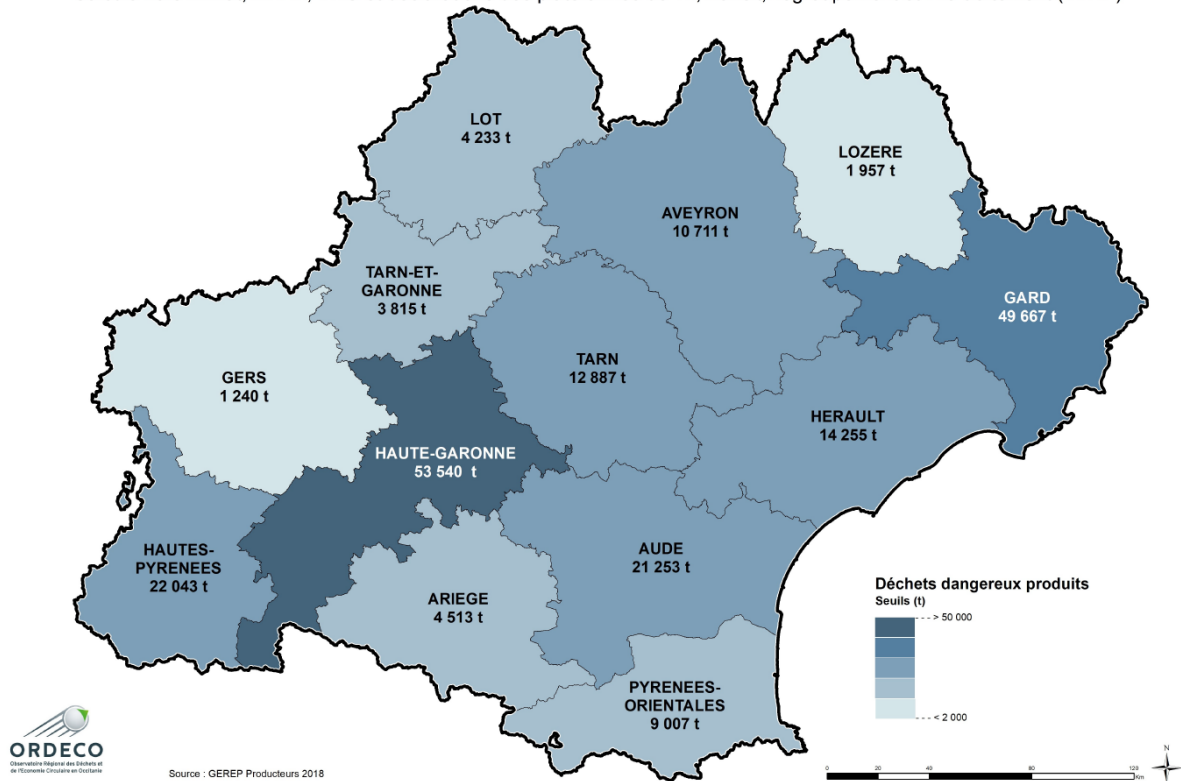
Décembre
2020

LES DECHETS DANGEREUX PRODUITS EN OCCITANIE EN 2018

LES DECHETS DANGEREUX PRODUITS, EN OCCITANIE, EN 2018

Déchets dangereux produits par les ICPE d'Occitanie ayant déclaré dans GEREPE 2018 : 209 120 t*

*Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déclarations des plateformes de Tri, Transit, Regroupement et Pré-traitement (TTRP)



L'amélioration de la connaissance en termes d'activités exercées par les ICPE en Occitanie, permet d'affiner, chaque année, le tonnage produit par les gros producteurs de déchets dangereux. Sont appelés « gros producteurs », les installations dont la production annuelle de déchets dangereux est supérieure à 2t. **En 2018, ce tonnage s'élève à 209 kt** dont 44 kt traitées en interne sur le site de production.

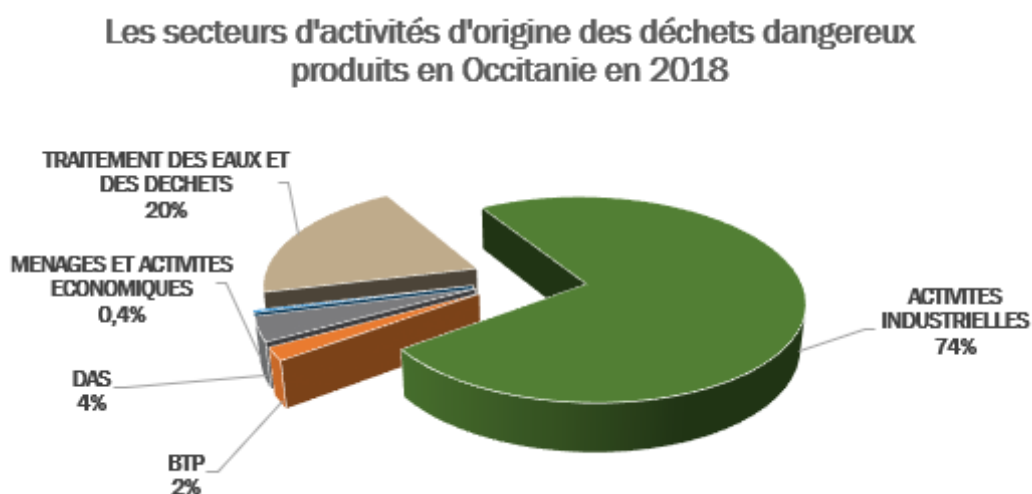
Pour connaître le tonnage réellement produit par les gros producteurs il faut « retirer » des déclarations GEREPE, celles des Installations de Tri Transit Regroupement et Pré-traitement (TTRP), car elles induisent un double compte des tonnages étant donné leur rôle « d'intermédiaire » entre le producteur et l'éliminateur des déchets. Or, au fil des années, ces TTRP sont de plus en plus nombreuses à déclarer dans GEREPE et, notamment dans l'onglet « producteur déchets dangereux » ; ce qui nécessite une connaissance toujours plus fine des activités des déclarants.

Les installations d'élimination de déchets (même internes) sont également, de par la nature de leurs activités, de gros producteurs de déchets et représentent une part importante des quantités produites dans leurs départements d'implantation. C'est le cas de la Haute-Garonne (51%), du Gard (50%), des Hautes-Pyrénées (86%) et de l'Aude (91%).

A noter que, dans le département de l'Aveyron, 59% des déchets dangereux sont constitués de déchets produits impropres à la consommation (humaine ou animale) et potentiellement contaminés produits par des abattoirs et entreprise de transformation.

Avec un total de 258 kt en 2017, la production de déchets dangereux en Occitanie, en 2018, est en baisse de -19%. Ceci s'explique, en grande partie, par la diminution des déchets produits et traités en interne dans le département de l'Aude. Ce département voit ainsi son total de déchets dangereux produit particulièrement diminuer (de 74 kt en 2017 à 21 kt en 2018).

LES SECTEURS D'ACTIVITES DES DECHETS DANGEREUX PRODUITS, EN OCCITANIE, EN 2018

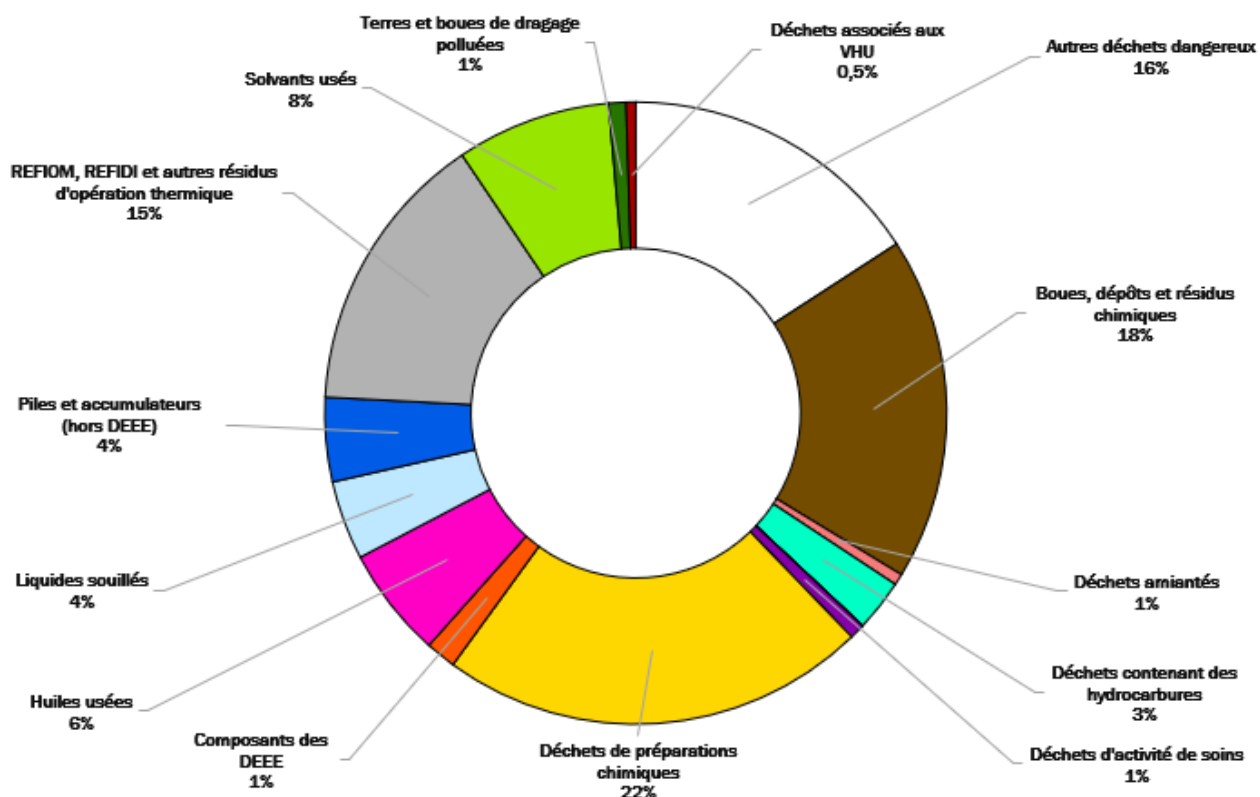


Sur les 209 kt de déchets dangereux produits en 2018, 74% sont issus des activités industrielles (76% en 2017) et 20% d'activités de traitement des déchets et des eaux (18% en 2017).

A noter que les 4% de Déchets d'Activités de Soins (DAS) correspondent principalement à des déchets non consommables et potentiellement contaminés, déclarés par des abattoirs et entreprises de transformation. Il s'agit bien de déchets dangereux mais pas de déchets de soins, cependant le code déchet des produits « bactériologiquement contaminés » n'existant pas, c'est le code déchet des DASRI qui est renseigné ici (en accord avec les services de l'état). En réaffectant les déchets des abattoirs dans la classe des « autres déchets dangereux », la part des DAS passe à un pourcentage, plus réaliste, de 1%.

TYPOLOGIE DES DECHETS DANGEREUX PRODUITS, EN OCCITANIE, EN 2018

Typologie des déchets dangereux produits par les gros producteurs en Occitanie en 2018



En réalisant une analyse croisée, entre les secteurs d'activité et la typologie des déchets dangereux produits par les gros producteurs, on constate que le poids des activités industrielles dans la production de déchets dangereux se traduit par des proportions significatives des déchets issus de procédés chimiques. En effet, ces activités génèrent 46 kt de déchets de préparation chimique (22%) et 37 kt de boues résultant d'activités de chimie (18%). Cela s'explique par le grand nombre d'entreprises (dont les installations de traitement interne), dans les secteurs de la chimie, de la préparation pharmaceutique et de l'aéronautique (préparation et usinage des pièces) en Occitanie.

Les REFIOM REFIDI et autres résidus d'opérations thermiques (15%) soit 30 kt sont générés, principalement, par les incinérateurs de déchets résiduels non dangereux de la région.

LES DECHETS DANGEREUX PRODUITS ET COLLECTES EN OCCITANIE, EN 2018 ET EVOLUTION EN 2018

Déchets dangereux produits et collectés en Occitanie : Hors lixiviat, DEEE et VHU	324,7 kt
Traités en Occitanie : hors lixiviat, DEEE et VHU	161,9 kt
Traités en France : hors lixiviat, DEEE et VHU	129,6 kt
Traités à l'étranger : Hors lixiviat, DEEE et VHU	33,2 kt

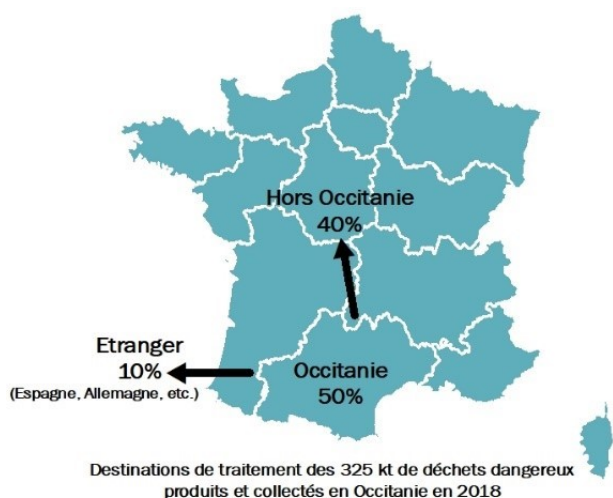
Les déchets dangereux produits et collectés en Occitanie représentent, en 2018, près de 325 kt, d'après les déclarations des éliminateurs, de déchets dangereux au national dans GEREP. Ce total comprend :

- **les déchets dangereux produits par les "gros producteurs"**, c'est-à-dire ceux produisant plus de 2 t de déchets dangereux par an. Cela concerne près de 500 entreprises en 2018 pour 209 kt.
- **les déchets dangereux produits par les plus petits producteurs**, c'est-à-dire les petites entreprises, les artisans, ainsi que les ménages; et transitant sur les plateformes de regroupement : soit 116 kt. Les déchets dangereux des ménages, majoritairement collectés en déchèteries, sont déterminés lors des enquêtes collecte ADEME réalisées les années impaires. Pour rappel, en 2017, ce tonnage était estimé à 7,2 kt.

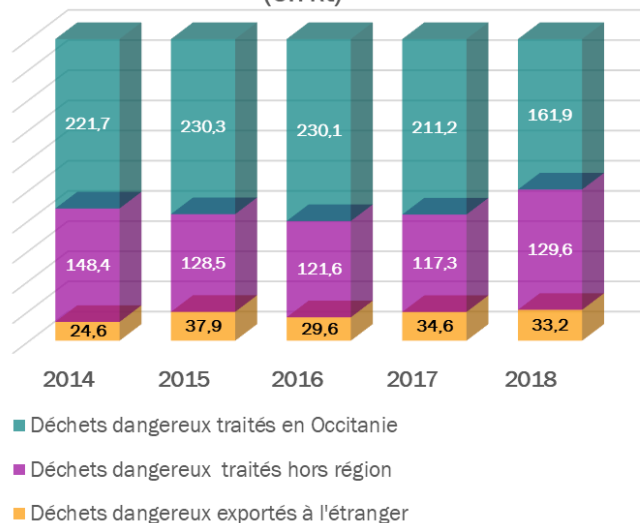
Remarque : Les Déchets Electriques et Electroniques (DEEE) et les Véhicules Hors d'Usage (VHU) analysés séparément dans cette synthèse. Il en est de même pour les lixiviats des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), traités hors des sites de production. Ce choix méthodologique a été arrêté lors de l'état des lieux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), du fait du faible rapport nocivité/poids de ces déchets. De plus, les données de GEREP ne sont pas exhaustives concernant les DEEE et les VHU.

A noter que les déchets associés aux VHU (filtres à huile, liquide de frein, antigel etc.) sont, quant à eux, conservés dans les calculs.

LES DECHETS DANGEREUX PRODUITS ET COLLECTES, EN OCCITANIE, EN 2018 ET EVOLUTION EN 2018



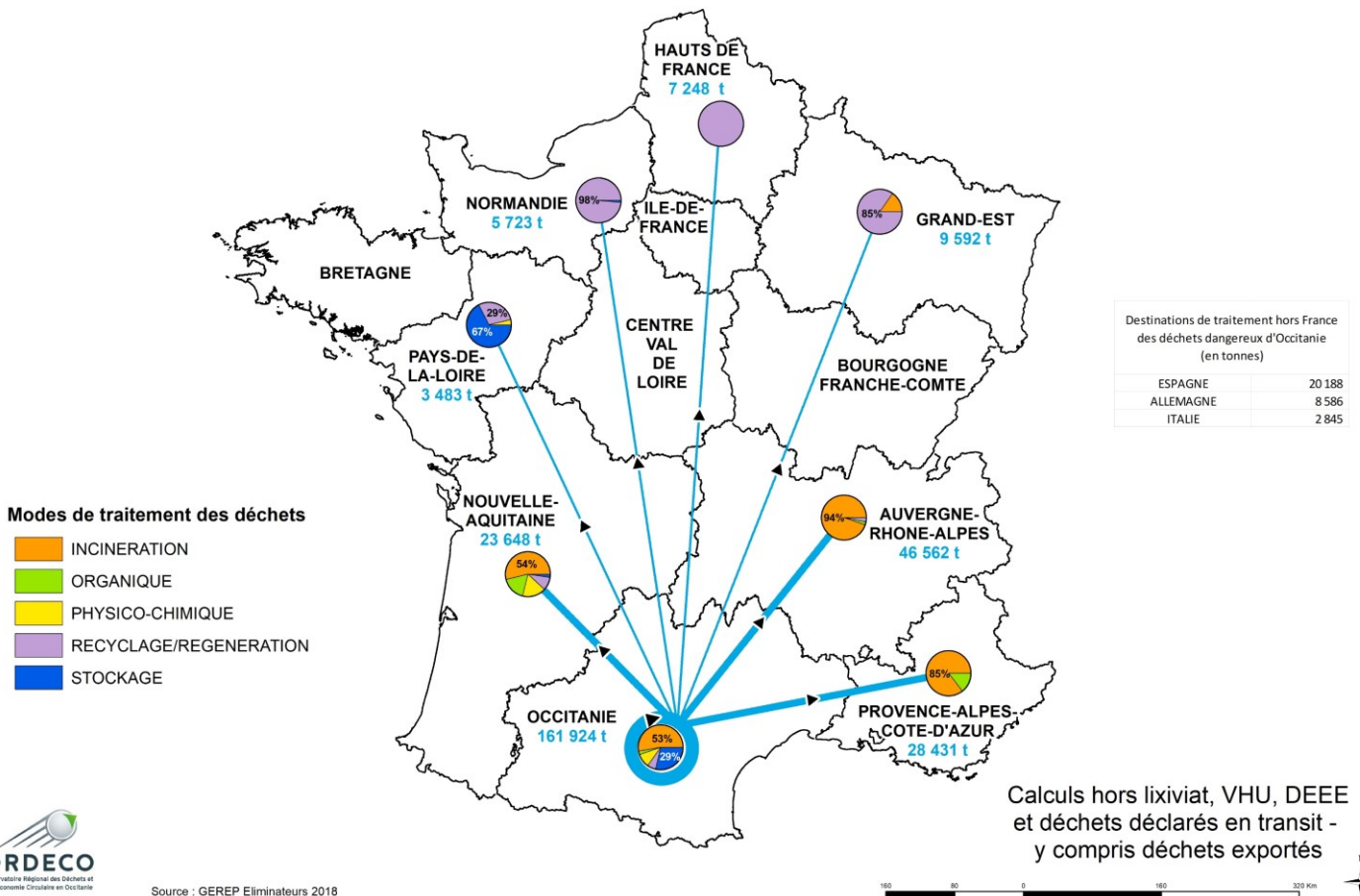
Evolution des destinations des déchets dangereux produits et collectés en Occitanie entre 2014 et 2018 (en kt)



Comme en 2017, les déchets dangereux produits et collectés en Occitanie sont traités majoritairement en région en 2018 (50%), 40% hors région et 10% à l'étranger, principalement en Europe, dans des pays frontaliers de la France. A noter qu'il s'agit des destinations de traitement, sans prise en compte des installations de pré-traitement et, notamment, des centres de transit qui sont, eux, généralement situés sur le territoire régional, relativement proche du lieu de collecte.

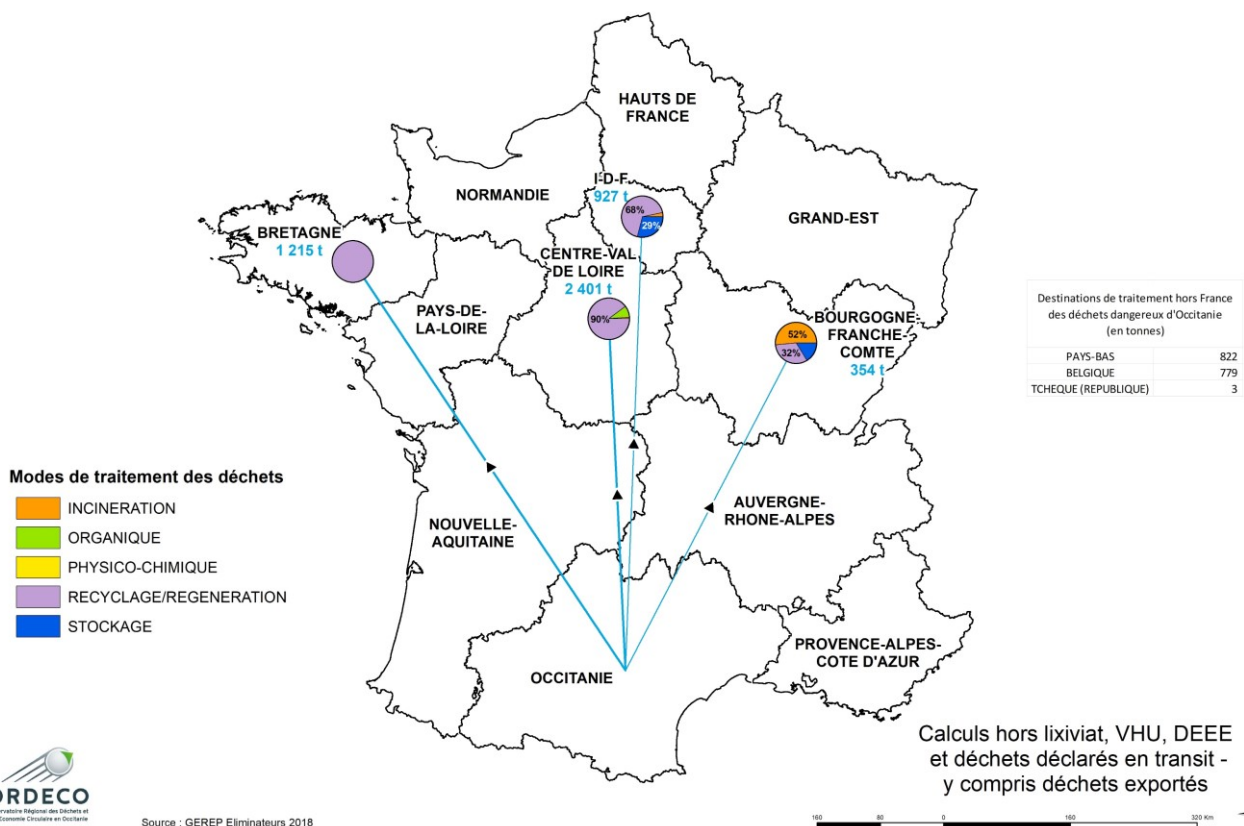
DESTINATIONS DES 325 KT DE DECHETS DANGEREUX PRODUITS ET COLLECTES, EN OCCITANIE, EN 2018

Flux unitaire $\geq 1\%$



DESTINATIONS DES 325 KT DE DECHETS DANGEREUX PRODUITS ET COLLECTES, EN OCCITANIE, EN 2018

Flux unitaire < 1%

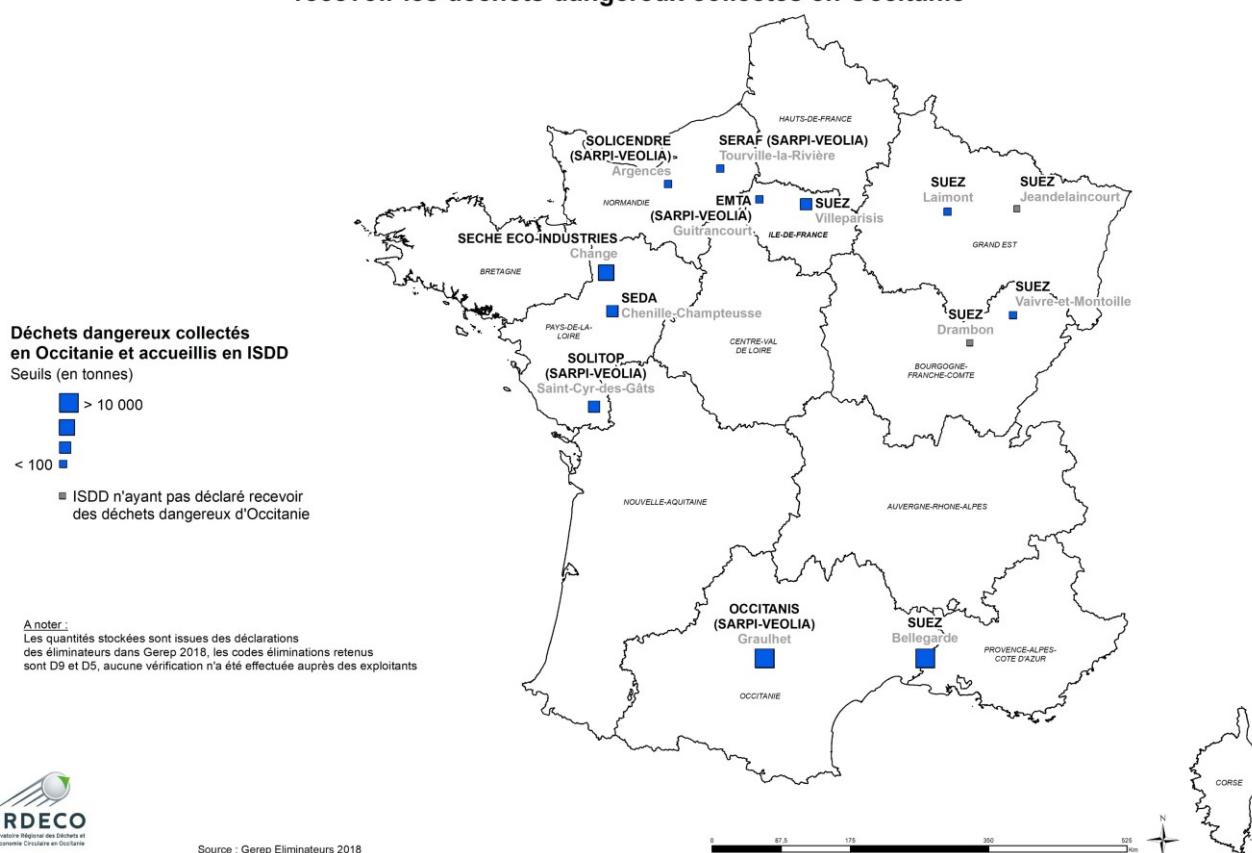


Les flux les plus significatifs ont pour destinations les régions limitrophes : Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ; ils sont principalement dirigés vers une filière d'incinération. En effet, la région Occitanie ne dispose pas d'incinérateur spécifique pour les déchets dangereux.

Par ailleurs, les régions Bretagne, Hauts de France, Île-de-France, Centre Val de Loire, Grand Est et Normandie reçoivent des flux orientés vers une filière de recyclage (33%) car elles ont des entreprises spécialisées, notamment dans la régénération d'huiles ou de solvants, dans le recyclage de batteries au plomb et celui des métaux spéciaux.

FOCUS SUR LES DECHETS DANGEREUX RESIDUELS STOCKES EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS DANGEREUX (ISDD), EN 2018

Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) déclarant dans GEREPI 2018 recevoir les déchets dangereux collectés en Occitanie



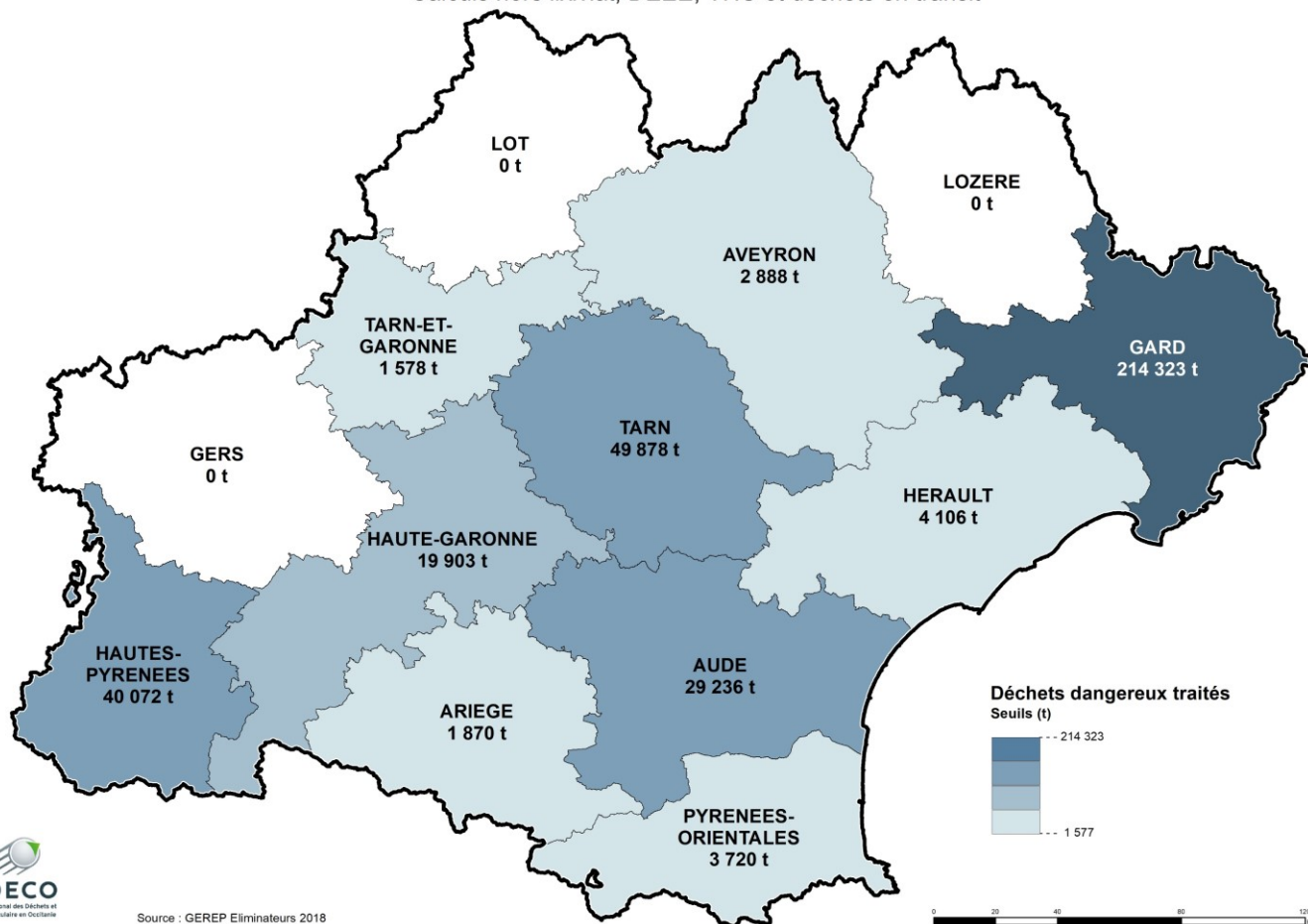
La région Occitanie compte deux Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) sur son territoire, qui permettent de traiter la majorité des déchets dangereux ultimes produits et collectés en région. Cependant, d'autres Installations de Stockage de Déchets Dangereux en France, reçoivent également, dans diverses proportions, des déchets dangereux occitans. Cela concerne particulièrement la région Pays de la Loire. En effet, c'est la seule région qui compte trois installations de stockage sur son territoire, dont une ayant la plus grande capacité règlementaire d'accueil des déchets en France : 400 000 t/an, et une zone de chalandise couvrant la France entière.

LE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX, EN OCCITANIE, EN 2018

LE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX, EN OCCITANIE, EN 2018

Déchets dangereux traités par les ICPE d'Occitanie ayant déclaré dans GERE 2018 : 367 575 t*

*Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déchets en transit



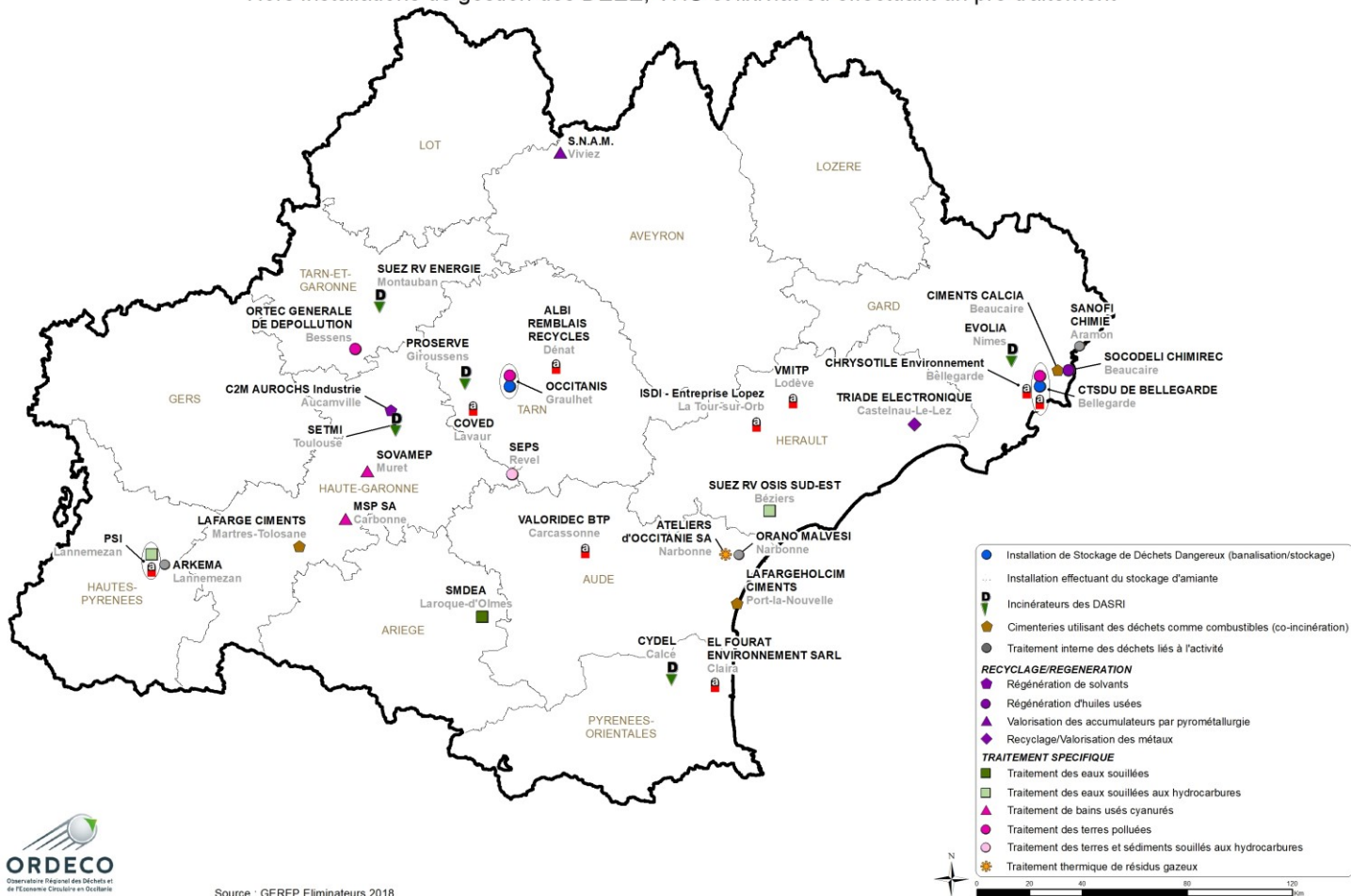
Les déchets dangereux traités par les installations d'Occitanie, représentent en 2018 environ 368 kt, soit une baisse de -16% par rapport à 2017.

Les quantités traitées dépendent de la présence d'installations de traitement sur le département, ainsi les départements du Gers, du Lot et de Lozère restent des zones « blanches ». Inversement, les tonnages les plus importants sont traités dans les départements du Gard, du Tarn, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de l'Aude. En effet, on y trouve les installations de traitement de déchets dangereux : stockage de déchets dangereux, incinérateurs de déchets non dangereux accueillant des DASRI, les cimenteries, installations effectuant du traitement physico-chimique et installations de traitement interne.

La carte des installations de traitement de la région Occitanie permet d'illustrer cette répartition des tonnages.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX, EN OCCITANIE, EN 2018

Installations de traitement de déchets dangereux en Occitanie ayant déclaré dans GERP 2018
Hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement



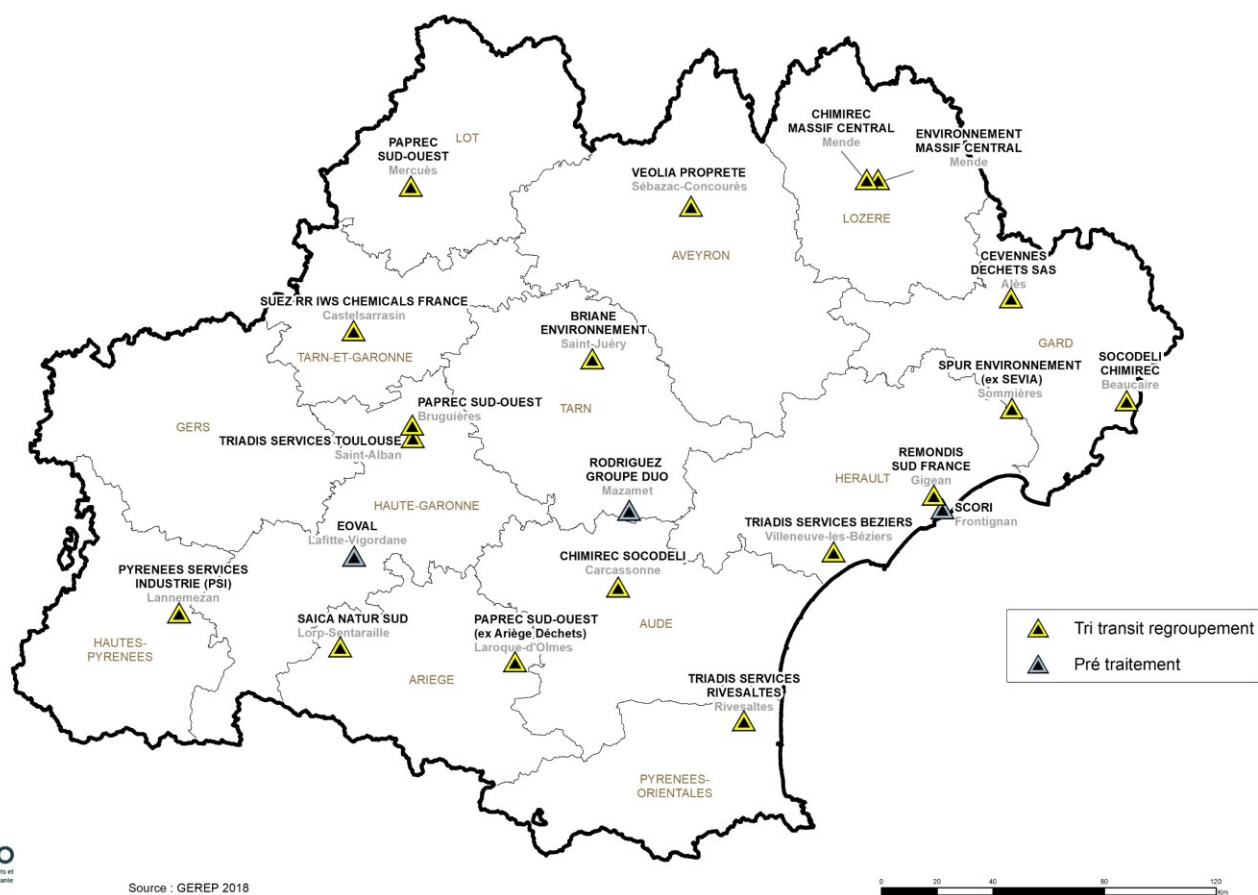
La région Occitanie dispose d'un panel important d'installations de traitement de déchets dangereux, à l'exception d'incinérateurs spécifiques déchets dangereux. On compte :

- 2 Installations de stabilisation et de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)
- 9 installations effectuant du stockage d'amiante lié à des matériaux inertes
- 4 centres de dépollution de terres souillées aux hydrocarbures
- 4 incinérateurs de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et 1 banaliseur
- 3 installations de traitement interne

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX, EN OCCITANIE, EN 2018

Les installations de tri, transit,regroupement et pré-traitement (TTRP)* de déchets dangereux en Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2018

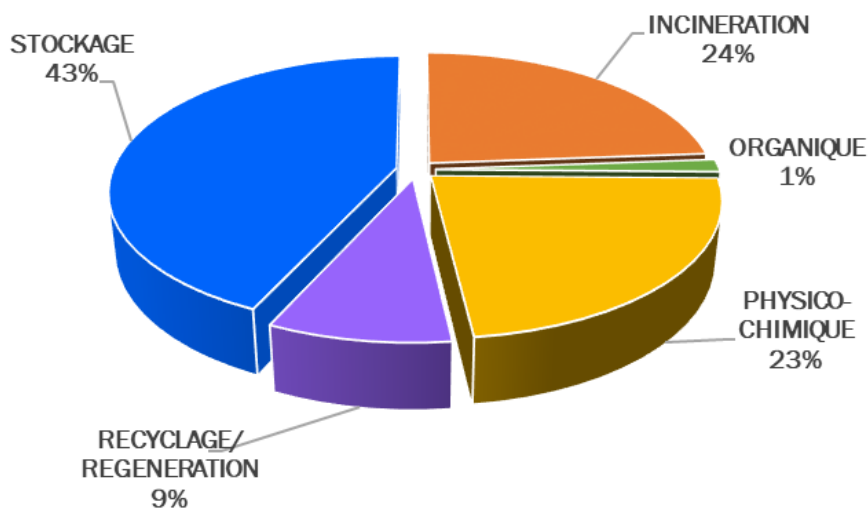
* Hors centres VHU et installations dédiées au démantèlement de DEEE



Les Installations de Tri Transit Regroupement et Pré-traitement (TTRP), maillon essentiel dans le processus d'élimination ou valorisation des déchets dangereux, sont une vingtaine en Occitanie (hors centres VHU ou installations dédiées au démantèlement de DEEE).

MODES DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX, EN OCCITANIE, EN 2018

Modes de traitement des déchets dangereux en
Occitanie en 2018



Le principal traitement pratiqué en Occitanie est le stockage en Installations de Stockage de Déchets Dangereux, qui concerne, en 2018, 43% des 368 kt traitées, ceci s'explique par la présence de deux installations de ce type sur le territoire mais, également des installations effectuant du stockage d'amiante lié à des matériaux inertes.

24% des déchets dangereux traités sont incinérés : soit en cimenterie, soit en incinérateur d'ordures ménagères pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

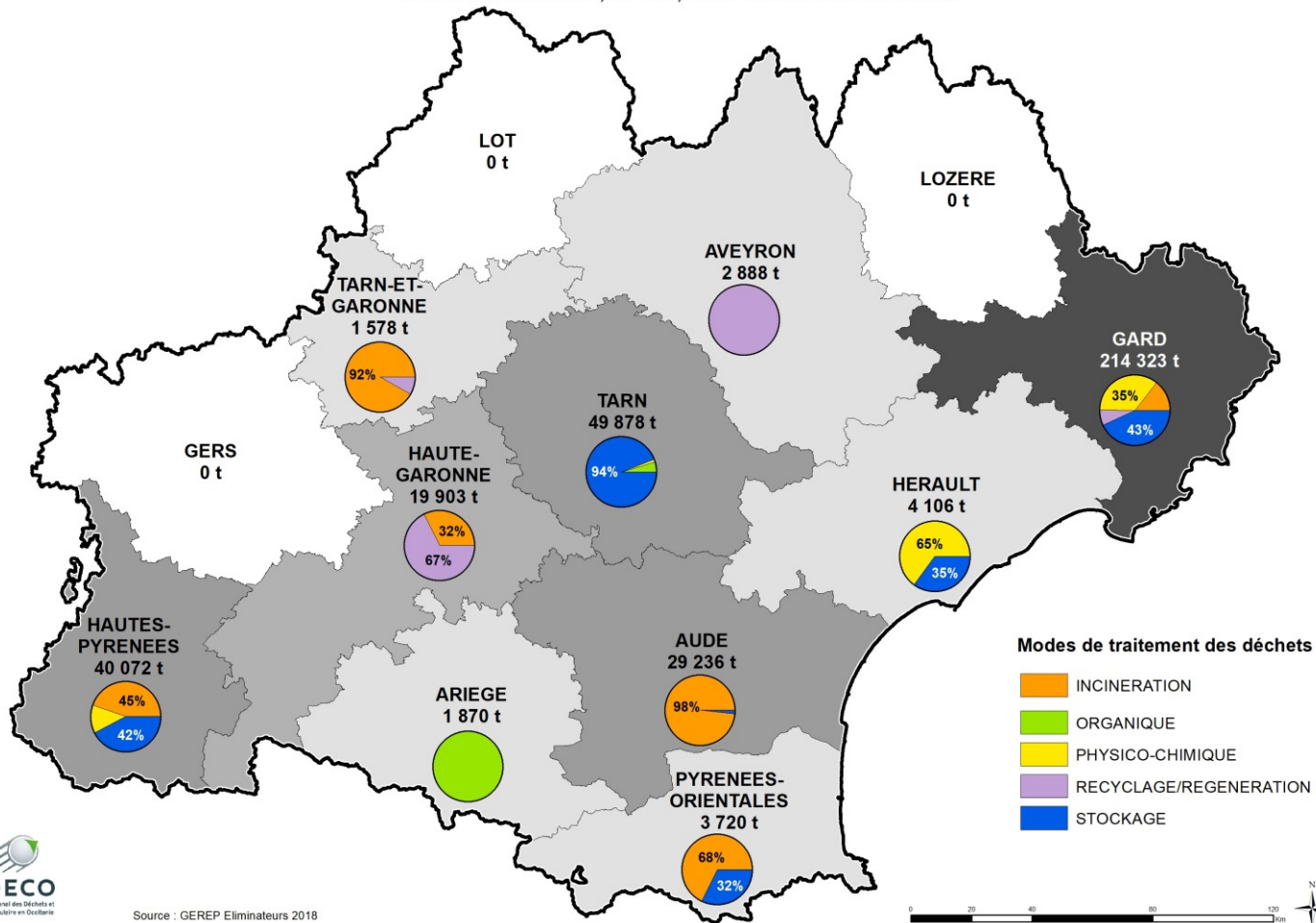
Le reste des déchets dangereux fait soit l'objet d'un traitement physico-chimique (23%), soit d'une valorisation par recyclage/régénération (9%), soit d'une valorisation organique (1%). L'objectif pour les déchets dangereux est d'appliquer le traitement limitant au maximum les impacts environnementaux.

Cette répartition des modes de traitement, bien que cohérente avec les installations existant en Occitanie, doit, cependant, être prise avec précaution : il s'agit des données renseignées par les exploitants dans la base de données GEREP, sans redressements (sauf erreur de déclaration majeure et identifiée lors de l'analyse).

MODES DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX, EN OCCITANIE, EN 2018

Modes de traitement des déchets dangereux déclarés par les ICPE d'Occitanie dans GEREP 2018 : 367 575 t*

*Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déchets en transit



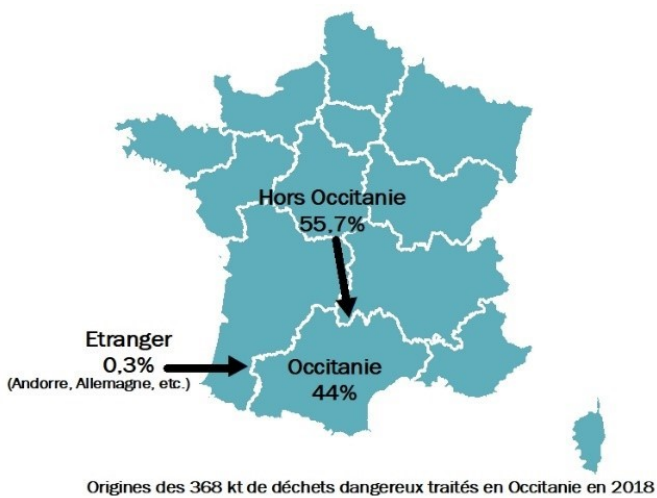
LES ORIGINES DES DECHETS DANGEREUX TRAITES, EN OCCITANIE, EN 2018

Déchets dangereux traités en Occitanie : Hors lixiviat, DEEE et VHU	367,6 kt
Produits et collectés en Occitanie : hors lixiviat, DEEE et VHU	161,9 kt
Produits et collectés en France : hors lixiviat, DEEE et VHU	204,3 kt
Produits et collectés à l'étranger : Hors lixiviat, DEEE et VHU	1,3 kt
Dont 44 kt traitées en interne Concerne trois établissements en 2018	

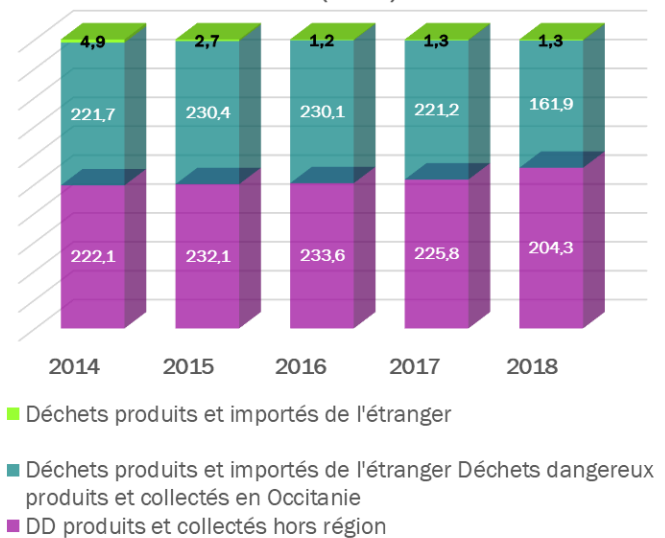
Les déchets traités en Occitanie représentent environ 368 kt en 2018. Le traitement interne de déchets dangereux, réalisé par 3 établissements en 2018, représente 12% des déchets dangereux traités en Occitanie.

- *Remarque : On rappelle que les Déchets Electriques et Electroniques (DEEE) et les Véhicules Hors d'Usage (VHU) sont analysés séparément dans cette synthèse. Il en est de même pour les lixiviats des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) traités hors des sites de production. Ce choix méthodologique a été arrêté lors de l'état des lieux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), du fait du faible rapport nocivité/poids de ces déchets. De plus, les données de GEREPE ne sont pas exhaustives concernant les DEEE et les VHU.*
- *A noter que les déchets associés aux VHU (filtres à huile, liquide de frein, antigel etc.) sont conservés dans les calculs.*
- *Le tonnage de déchets dangereux produit et traité en interne est lui aussi conservé dans les calculs, En effet, même si ces déchets ne sortent pas actuellement du site de production pour être traités, il se peut que les capacités internes de traitement de ces sites soient, à l'avenir, modifiées : ces déchets devront donc être traités par les installations « classique », avec le reste des déchets dangereux produits sur le territoire.*

EVOLUTION DES ORIGINES DES DECHETS DANGEREUX TRAITES, EN OCCITANIE, EN 2018



Evolution des origines des déchets dangereux traités en Occitanie entre 2014 et 2018 (en kt)



Contrairement à 2017, les déchets dangereux traités en Occitanie proviennent majoritairement des autres régions : 56% en 2018, 44% pour les déchets provenant de la région. Les déchets dangereux de l'étranger importés pour traitement en Occitanie, restent quant à eux constants depuis 2017 à hauteur de 0,3%, soit 1,3 kt en 2018, provenant principalement des pays limitrophes : Espagne, Allemagne, Andorre et Monaco.

LES ORIGINES DES 368 KT DE DECHETS DANGEREUX TRAITES, EN OCCITANIE, EN 2018

Flux unitaire $\geq 1\%$



Calculs hors lixiviat, VHU, DEEE et déchets en transit - y compris déchets importés

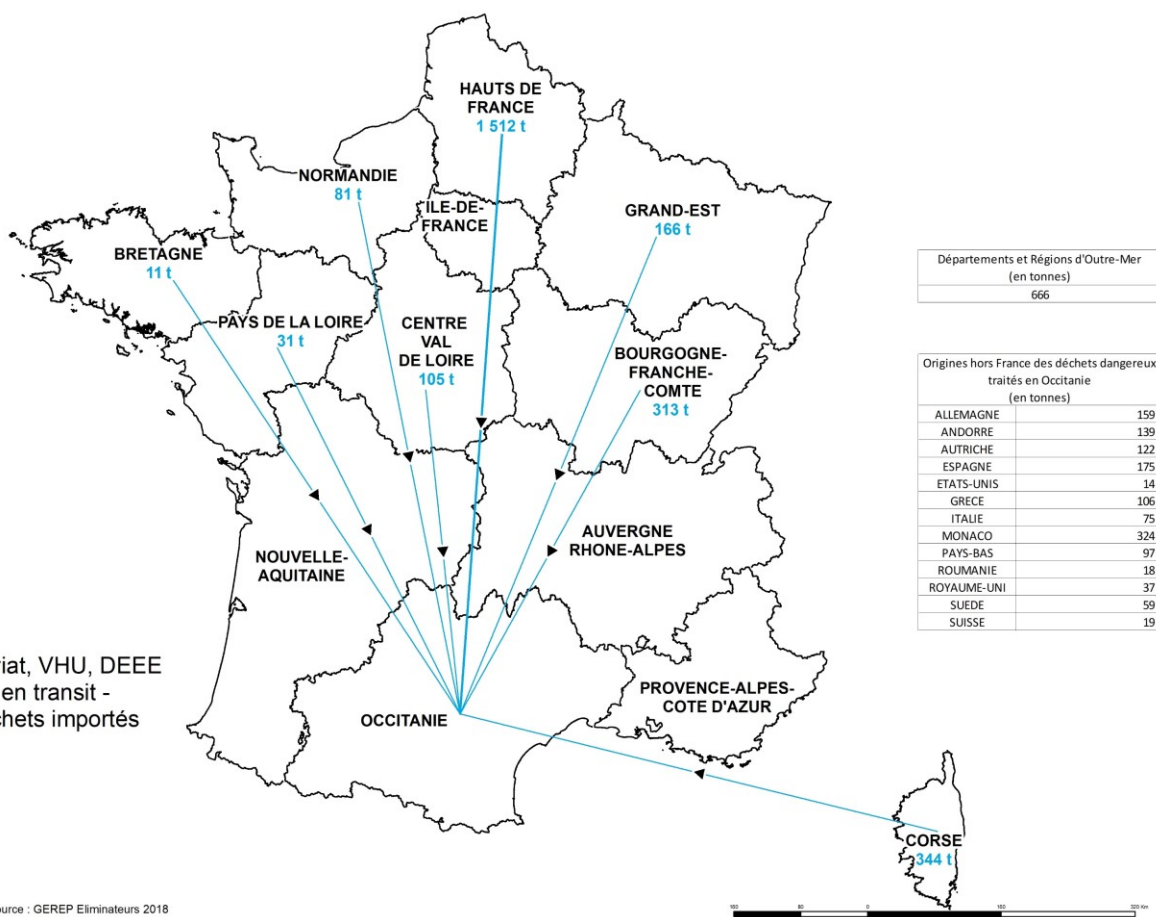


Source : GEREPE Eliminateurs 2018



LES ORIGINES DES 368 KT DE DECHETS DANGEREUX TRAITES, EN OCCITANIE, EN 2018

Flux unitaire < 1%



Calculs hors lixiviats, VHU, DEEE et déchets en transit - y compris déchets importés

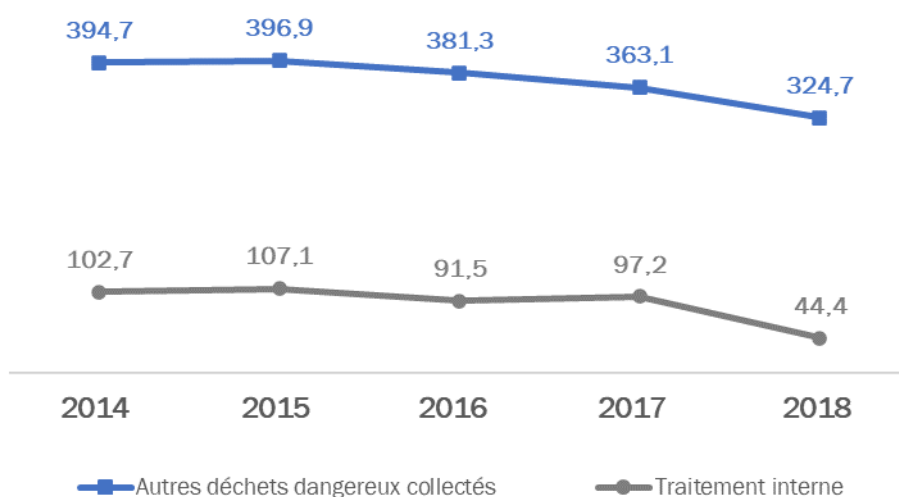


Source : GEREPE Eliminateurs 2018

Les déchets dangereux produits hors Occitanie mais traités sur le territoire proviennent majoritairement des régions limitrophes : Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 54% en 2018. A noter que ces déchets vont, en majorité, en élimination sur les Installations de Stockage de Déchets Dangereux occitanes.

EVOLUTION DE LA COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX, EN OCCITANIE ENTRE 2014 ET 2018

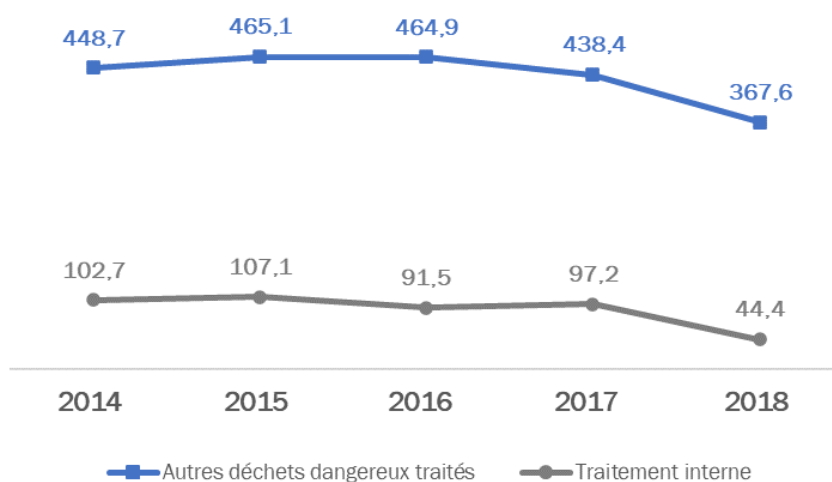
Evolution des déchets dangereux produits et collectés en Occitanie entre 2014 et 2018 (en kt)



Avec un tonnage produit et collecté de près de 325 kt en 2018, contre 363 kt en 2017, la baisse déjà constatée entre 2014 et 2017 se confirme, engendrée dans une certaine mesure, par la baisse des tonnages produits et traités en interne. Rappelons que cette évolution est conforme aux dispositions du PRPGD et va même au-delà, puisque ce dernier fixait un objectif de « stabilisation du gisement des quantités de déchets dangereux produits au niveau de 2015 », soit autour des 397 kt.

EVOLUTION DU TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX, EN OCCITANIE ENTRE 2014 ET 2018

Evolution des déchets dangereux traités en Occitanie
entre 2014 et 2018
(en kt)



Les déchets traités en Occitanie sont de 368 kt en 2018, passant pour la première fois depuis 2014, sous la barre des 400 kt. Baisse en grande partie engendrée par la diminution significative des quantités de déchets produits et traités en interne : 44 kt en 2018 contre 97 kt en 2017. Cela peut s'expliquer par le nombre de déclarants : 4 établissements concernés par le traitement interne en 2017, seulement 3 déclarent des tonnages traités en 2018. De plus, l'installation qui génère et traite habituellement la plus grande quantité de déchets dangereux a probablement vu son activité baisser entre 2017 et 2018.